

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 MARS 1875.

Crédit spécial de 200,000 francs au Ministère de l'Intérieur.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Une Exposition universelle et internationale des œuvres d'art et des produits de l'industrie, de l'agriculture et de l'horticulture, doit avoir lieu à Philadelphie, du 19 avril au 31 octobre 1876.

A la demande du cabinet de Washington, le Gouvernement belge, suivant en cela l'exemple de la plupart des États du continent, a chargé une commission d'organiser et de diriger le concours des artistes et des producteurs nationaux qui croiront devoir prendre part à cette Exposition.

Il est utile et désirable que la Belgique occupe à l'Exposition de Philadelphie la place à laquelle elle a droit de prétendre, à raison du développement qu'elle a su donner à la culture des arts et à la production agricole et industrielle. Les États-Unis sont en relations suivies d'affaires avec notre pays, et le marché que nous y trouvons peut devenir plus important encore pour bon nombre de nos fabricats. De 1867 à 1873, l'ensemble des transactions commerciales entre les deux nations s'est élevé de 43,382,000 francs (36,507,000 francs à l'importation et 8,875,000 francs à l'exportation) à 152,173,000 francs (133,882,000 francs à l'importation et 16,291,000 francs à l'exportation).

Les principaux articles que nous vendons aux États-Unis sont : les verres à vitres, le zinc et le plomb non ouvrés, les tissus de lin et de chanvre, le papier, les meubles. D'un autre côté, les États-Unis nous fournissent les résines et bitumes, les grains et farines, les viandes, les graisses, le coton, les tabacs, etc. L'annexe A montre, pour ces articles, le développement du mouvement d'échanges entre les deux pays, de 1867 à 1873.

Le vaste réseau de chemins de fer dont l'Amérique a été dotée dans le cours des dernières années, relie New-York et Philadelphie aux pays de l'Ouest.

avec lesquels la Belgique n'a eu, jusqu'ici, que des rapports commerciaux fort restreints. L'Exposition de 1876 fournira à ces pays une occasion de montrer leurs richesses naturelles et d'apprécier les ressources industrielles des peuples de l'ancien continent.

Invitée à dresser un projet de budget des charges auxquelles donnera lieu la participation de la Belgique à cette Exposition, la Commission m'a transmis les documents (annexe B), d'où il résulte qu'un crédit de 200,000 francs est jugé nécessaire pour couvrir l'ensemble de ces charges.

Ce chiffre peut être accepté; il est modique, comparé aux crédits qui ont été dépensés pour les Expositions précédentes, savoir :

En 1862 (Londres) fr.	333,594 25
— 1867 (Paris)	790,000 »
— 1873 (Vienne)	330,000 »

D'après l'expérience des faits que les dernières Expositions universelles ont établis à l'évidence, on peut affirmer que le concours de nos nationaux serait défaut, ou serait très-circonscrit, si le Gouvernement se refusait à intervenir dans certaines dépenses d'intérêt général, auxquelles la Législature a pourvu jusqu'à présent, à l'occasion des concours internationaux antérieurs. En agissant ainsi, il n'a fait que suivre l'exemple des Gouvernements étrangers, sauf, toutefois, qu'il a restreint son patronage dans des proportions beaucoup plus modestes.

Pour ne parler que de l'Exposition de 1876, l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie, les Pays-Bas, etc., y participeront officiellement; les Gouvernements de ces pays ont nommé des Commissions et voté des fonds pour faciliter le concours de leurs exposants respectifs, industriels et artistes.

Vous remarquerez, Messieurs, que la Commission belge propose de limiter l'action gouvernementale conformément aux précédents de la dernière Exposition (Vienne) : d'après ces bases, les exposants couvriraient les dépenses du transport, de l'installation et de l'arrangement de leurs produits; en 1873, ils ont accepté ces charges sans réclamation, et il n'est pas douteux qu'ils ne les acceptent de même à l'occasion de l'Exposition de Philadelphie. Tout en donnant ainsi à nos nationaux des facilités réelles pour participer à cette grande solennité, nous leur laisserons une part importante d'initiative.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Ministère de l'Intérieur un crédit spécial de deux cent mille francs (200,000 francs), applicable aux dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle et internationale qui aura lieu à Philadelphie (État-Unis d'Amérique), en 1876.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires.

Donné à Bruxelles, le 10 mars 1875.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur.

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

ANNEXES.

ANNEXE A.

COMMERCE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA BELGIQUE.

I. — *Importations* (valeurs).

	1867.		1873.	
Résines et bitumes fr.	22,384,000	»	37,285,000	»
Grains et farines.	454,000	»	31,969,000	»
Graisses.	2,878,000	»	16,541,000	»
Viandes.	517,000	»	28,243,000	»
Coton	1,369,000	»	12,244,000	»
Tabacs	4,541,000	»	5,805,000	»

II. — *Exportations* (valeurs).

Verreries	4,238,000	»	6,427,000	»
Zinc et plomb non ouvrés.	1,479,000	»	2,634,000	»
Tissus de lin et de chanvre	11,000	»	2,619,000	»
Papier	504,000	»	663,000	»
Bois ouvrés (meubles)	551,000	»	1,092,000	»

ANNEXE B

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Nous avons l'honneur de vous transmettre, sous forme de budget, un relevé des prévisions de dépenses relatives à la participation de la Belgique à l'Exposition internationale de Philadelphie, prévisions fondées sur les précédents se rattachant aux Expositions de Londres, de Paris et de Vienne.

Ces prévisions, nous les avons calculées dans un strict esprit d'économie, et chacun des postes qu'elles comprennent représente un minimum de charges.

Il est évident, Monsieur le Ministre, que les dépenses varieront en raison du nombre des exposants, et que nos évaluations pourraient être dépassées, s'il se manifestait, chez nos artistes et nos industriels, une émulation très-grande à concourir à l'Exposition internationale de 1876.

Nous ne pouvons, on le comprend, assumer aucune responsabilité matérielle quant à la fixation des chiffres, que nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir faire contrôler dans vos bureaux; mais nous prendrons volontiers l'engagement de gérer éventuellement les fonds de l'État avec la plus grande économie possible.

Nous avons l'honneur de vous remettre une note justifiant chacune des évaluations que comporte notre budget.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Bruxelles, le 9 février 1875.

Au nom de la Commission :

Le secrétaire provisoire,

(Signé) DUHAYON

Budget des évaluations pour l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876.

LIBELLÉ DES DÉPENSES.	DÉPENSES PRÉSUMÉES.
1. Frais de transport (à la charge des exposants).	» »
2. Frais de factage, etc. (» »).	» »
3. Déballage, remise au local, réception des colis, placement, réemballage, conservation et entretien des caisses vides, etc.	25,000 »
A REPORTER. . . fr.	25,000 »

	REPORT. fr.	25,000 »
4. Matériel et frais de déplacement, décoration générale du compartiment belge, installations d'intérêt collectif, etc.		50,000 »
5. Surveillants américains, etc.		10,000 »
6. Missions et jurés (six délégués : trois pour l'industrie, deux pour les beaux-arts, un pour l'agriculture) . . .		50,000 »
7. Frais de bureau : commission, représentant à Philadelphie, traitements d'employés, imprimés, correspondance.		50,000 »
8. Rapports des jurés, publications, etc.		15,000 »
9. Dépenses imprévues.		20,000 »
	FR.	<u>200,000 »</u>

Note relative au Budget des évaluations pour l'Exposition internationale de Philadelphie.

Les numéros 1 et 2 ne comportent pas de longues explications. Ainsi qu'il a été fait pour l'Exposition universelle de Vienne, on peut, semble-t-il, laisser à la charge des exposants, tant artistes qu'industriels, les frais de transport des objets destinés à l'Exposition de Philadelphie. Aucune dépense n'est donc prévue de ce chef.

N° 3. — Déballage et manutention des colis. Ce service a été réglé aux frais de l'État, lors des Expositions de Londres, Paris et Vienne. Il a coûté respectivement 65,566, 70,091 et 20,950 francs en 1862, 1867 et 1873. Une évaluation de 25,000 francs semble convenable.

N° 4. — Nous proposons une somme de 50,000 francs pour le matériel et les frais de placement, en y comprenant le mobilier décoratif, le matériel et la main-d'œuvre applicables aux installations d'intérêt collectif. Cette évaluation est des plus modestes. En effet, la dépense correspondante aux Expositions antérieures a été de 79,995 francs pour Londres (1862); de 169,606 francs pour Paris (1867) et de 64,087 francs pour Vienne (1873), sans y comprendre les dépenses extraordinaires auxquelles ont donné lieu, en 1867 et en 1873, les constructions belges élevées dans le parc (pavillons, etc.) Ces travaux supplémentaires ont coûté respectivement 162,627 et 53,768 francs.

N° 5. — Surveillance des colis.

Ce service a précédemment donné lieu aux dépenses suivantes : 56,975 francs en 1862, 67,795 francs en 1867 et 31,442 francs en 1873. Il comprenait le traitement des inspecteurs ou surveillants en chef et des gardiens et ouvriers. La Commission spéciale fera des efforts pour amener les exposants à confier la surveillance de leurs produits à des agents qu'ils salarieront en commun et, d'un autre côté, elle pourra faire les démarches nécessaires pour que l'organisation de la police américaine, spéciale à l'Exposition, donne à

nos nationaux tout apaisement au sujet de leurs envois. Nous ne portons, en conséquence, qu'une somme de 10,000 francs au numéro 5.

N° 6. — Missions et jurés.

C'est sur cet article du Budget que nous avons fait la réduction la plus forte. En effet, pour Londres (1862), la dépense s'élevait à 43,623 francs; pour Paris (1867), à 87,895 francs (dont 55,447 francs pour délégations ouvrières); pour Vienne (1873), à 87,590 francs (jurés); 16,427 francs (missions diverses) et fr. 4,059 70 (missions techniques et d'administration générale). Nous prévoyons ici une dépense de 50,000 francs, chiffre des plus modiques. Nous pensons qu'en raison de l'éloignement et de l'absence relativement fort longue qui seront imposés au jury, on pourra réduire le nombre des jurés aux proportions indiquées au Budget. Nous ne nous dissimulons pas cependant que la difficulté sera grande de trouver des hommes dont les aptitudes et les connaissances variées puissent s'appliquer à presque tous les genres d'industrie, avec l'autorité qui enlève les succès.

N° 7. — Les dépenses de cette catégorie ont été établies comme il suit, aux Expositions antérieures: Londres (1862), 42,406 francs (subdivisés en 22,200 francs pour le secrétariat et 20,206 francs pour le commissariat); Paris (1867), 69,104 francs (36,208 francs pour le secrétariat et 32,896 francs pour le commissariat); Vienne (1873), 60,252 francs (26,084 pour le secrétariat et 34,148 francs pour le commissariat). Une évaluation de 50,000 francs est donc modérée.

N° 8. — Impression du catalogue belge et des rapports des jurés et délégués nationaux: 15,000 francs. La dépense correspondante a été de 20,555 francs pour l'Exposition de Vienne et de 55,000 francs pour l'Exposition de Paris.

N° 9. — Dépenses imprévues.

C'est peu de prévoir une somme de 20,000 francs pour ce numéro, si extensible selon les circonstances qui pourront surgir. Les dépenses de cette nature ont été de 22,420 francs à l'Exposition de Vienne et de 55,000 francs à celle de Paris (1867).